



■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 215**  
**Intervention artistique**

**Sports et loisirs, Périscolaire et loisirs**

**Le Maire de Creil,**

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel, à la SARL « KARAKOIL PRODUCTION », 10 Chemin de Mastouloucia à Saint Pierre d'Irube (64990), pour mettre en place un spectacle nommé « Un spectacle ensemble » à l'Alsh Leclère, 03 rue Jules Ferry Creil (60100), le 24 avril 2024.

■ **Décide**

**Article 1 :** De signer une convention de prestation de services avec la SARL « KARAKOIL PRODUCTION », 10 chemin de Mastouloucia à Saint Pierre d'Irube (64990), représentée par son producteur Cécile PELLARINI pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

**Article 2 :** De verser le montant de la prestation fixé à 270.00 € TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

**Article 3 :** D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Creil, le 05 avril 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **12 AVR. 2024**  
Date de publication sur le site de la Ville : **12 AVR. 2024**